

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de MONÉTEAU

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-474 du 21 novembre 2025, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, qu'une enquête publique est ouverte, relative à la **demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque** porté par la SAS Centrale Solaire du Bois des Chesnez (Groupe ENERGIEQUELLE), d'une emprise de 4 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 3,90 MWc sur le territoire de la commune de MONÉTEAU.

Cette enquête se déroule en mairie de MONÉTEAU, siège de l'enquête, pendant 30 jours consécutifs, du **lundi 05 janvier 2026 (09 h)** au **mardi 03 février 2026 (12 h)**.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment l'étude d'impact, l'absence d'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur Patrick KLUBA est désigné commissaire enquêteur titulaire et **Monsieur Pascal FOUGÈRE** est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.

Monsieur Patrick KLUBA recevra, en personne, au sein de la mairie de MONÉTEAU, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :

- lundi 05 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- mardi 13 janvier 2026 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 03 février 2026 de 09 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- sur un **registre dématérialisé**, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6926>
- par **voie électronique**, à l'adresse suivante : enquete-publique-6926@registre-dematerialise.fr

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

OU

- par **courrier** à l'attention de Monsieur Patrick KLUBA, commissaire enquêteur, au sein de la mairie de MONÉTEAU, siège de l'enquête.

Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie de MONÉTEAU, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :

Madame Margaux BLONDEAU, Cheffe de projets pour la SAS Centrale Solaire du Bois des Chesnez (Groupe ENERGIEQUELLE) - 8, Rue de COLMAR - 21000 DIJON - Email : mblondeau@energiequelle.fr